

Billet d'humeur

Témoignage et « humeurs » d'une orthophoniste maître de stage

sur le **parcours du combattant des logopèdes** diplômés en BELGIQUE ou en SUISSE, pour obtenir l'autorisation d'exercice.

Nicole MORELLI-LAVASTRE, SORAA

Je suis régulièrement sollicitée par ces jeunes diplômés qui recherchent des lieux de stage dans toute la FRANCE et leur situation m'interpelle, car la plupart de ces jeunes diplômés « galèrent » pendant au moins un an pour effectuer leurs stages et obtenir l'autorisation d'exercice.

Certains sont le lundi à MARSEILLE pour 3 heures en laryngectomie, puis le mardi à BORDEAUX pour 4 heures en voix et le vendredi à LYON pour quelques heures en surdit  adulte, jusqu'  avoir obtenu le total d'heures exig  ; une de mes stagiaires a m me pass  un mois en CORSE pour un stage de surdit  adulte (co t du stage 900 euros).

Les commissions r gionales  tudient les dossiers et exigent un nombre d'heures de stage de plus en plus important (par exemple 700 heures) dans des domaines de pathologie de plus en plus nombreux sans se soucier de la r alit  sur le terrain :

- Le nombre d'heures dans certains domaines est disproportionn  avec les pathologies existantes (c'est une bonne chose pour le cancer de la gorge mais comment trouver 50 heures en laryngectomie ?), certains lieux de stage ont une liste d'attente jusqu'en 2017. Les

 tudiants se sont donc adapt s et prennent contact, pour ces stages, d s leur deuxi me ann e d' tudes !

- Certains ma tres de stage refusent de prendre ces jeunes diplôm s, cette attitude est totalement ill gale car ils ne doivent pas « s lectionner » leur stagiaire en fonction du crit re FRANCE ou BELGIQUE.

Ceux qui acceptent de recevoir ces stagiaires sont donc peu nombreux, ils ont   fournir une formation b n vole suppl mentaire qui alourdit leur charge de travail.

Billet d'humeur

Le but officiel de ces stages est de mettre ces diplômés au même niveau de stage que les diplômés français. Je siége à la commission d'agrément depuis de nombreuses années, étant maître de stage depuis plus de 25 ans, je reçois des étudiants de l'école d'orthophonie de LYON et j'ai constaté que, lorsqu'ils obtiennent leur diplôme, ils n'ont pas effectué autant de stages dans des domaines aussi diversifiés, et pourtant, ils exercent dès qu'ils sont diplômés.

Ce système est arbitraire:

J'ai accueilli une jeune diplômée master qui devait effectuer 600 heures dans 11 domaines de pathologies, une autre avait 700 heures, elle a fait appel, cette démarche administrative étant chronophage, elle a eu le temps d'effectuer quasiment la totalité de ses stages en attendant la réponse de la commission qui a divisé par deux ses exigences....! Pourquoi ?

Ce système n'est pas égalitaire :

- Deux jeunes diplômés au parcours identique ont eu des réponses de commissions très différentes : ni le même nombre d'heures à effectuer, ni le même échantillonnage de pathologies à observer, elles n'avaient pas déposé leur dossier dans la même région.
- Les commissions, selon les régions, ne se réunissent pas à la même fréquence tant pour étudier les dossiers et « distribuer » les stages

que pour valider le parcours de stage et donner l'autorisation d'exercice.

Ces jeunes ont déjà eu à subir l'éloignement de leur famille pour suivre leurs études, à financer leur logement (certains sont obligés de s'endetter) et, lorsqu'ils sont diplômés, ils ne peuvent pas exercer leur profession en FRANCE alors que l'on manque cruellement d'orthophonistes (les listes d'attente pour accéder à nos soins sont parfois de 6 mois).

Si la formation dans les universités belges est vraiment carencée, pourquoi ne pas remettre en cause le pouvoir diplômant de ces universités ?

En résumé, les décisions de ces commissions mettent en place un système inégalitaire et arbitraire

- qui entrave l'accès au travail de ces jeunes diplômés,
- qui leur est très coûteux (payer les trajets, l'hébergement).
- qui crée une surcharge de travail aux orthophonistes sur le terrain.

Où est la confraternité et l'accueil des jeunes professionnels qui assureront la relève du soin ? Quelle image de la profession leur renvoie-t-on ?

A l'écoute de ces parcours du combattant, je suis en colère. Ce qui est imposé à ces collègues est intolérable, je le ressens comme de la maltraitance et une entrave au droit du travail.